

# Systeme de notation en GEII

- [MCC](#)
- [Validation des unités d'enseignements du BUT](#)
- [Validation des semestres du BUT](#)
- [Obtention du BUT](#)
- [Les SAE](#)
- [Les Stages](#)

# MCC

Le contrôle des connaissances est organisé de façon continue.

Suivant les disciplines, il est effectué suivant différentes épreuves, travaux ou SAE :

- Des contrôles individuels programmés communs à toute la promotion. Ces devoirs surveillés sont regroupés la dernière semaine du bimestre et font l'objet d'un planning affiché 2 semaines avant les épreuves.

**ATTENTION** : Suite aux contraintes sanitaires liées à l'épidémie du COVID 19, les modalités de Contrôle des Connaissances peuvent évoluer. (Suppression de la semaine banalisée de contrôle, remplacée par des contrôles en cours de formation)

- Des travaux individuels ou par petits groupes donnant lieu à des exposés, des comptes rendus ou à des mémoires corrigés et notés.

Les tableaux ci-dessous indiquent par semestre et pour chaque module, le volume horaire des enseignements ressources (CM, TD et TP) et des SAEs pour les heures encadrées, le coefficient correspondant, le nombre de Devoirs Surveillés (DS) et le nombre d'autre type de contrôles (Autre : compte-rendu de TP, oral, dossier).

A la fin de la première année de BUT nous vous proposerons de poursuivre la suite de la formation en alternance.

Vous aurez également la possibilité d'effectuer un semestre à l'étranger.















# Validation des unités d'enseignements du BUT

Le bachelier universitaire de technologie s'obtient lorsque l'ensemble des UE est acquis. Il donne 180 ECTS.

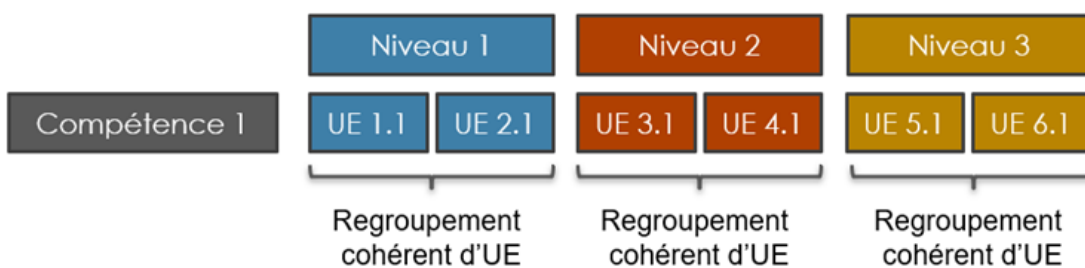
Une UE est considérée comme étant définitivement acquise si sa moyenne est supérieure ou égale à 10.

On parle de regroupement d'UE cohérent pour deux UE d'un même niveau, sur une même compétence.

La validation de deux UE d'un même niveau emporte la validation de l'ensemble des UE du niveau inférieur pour la même compétence.

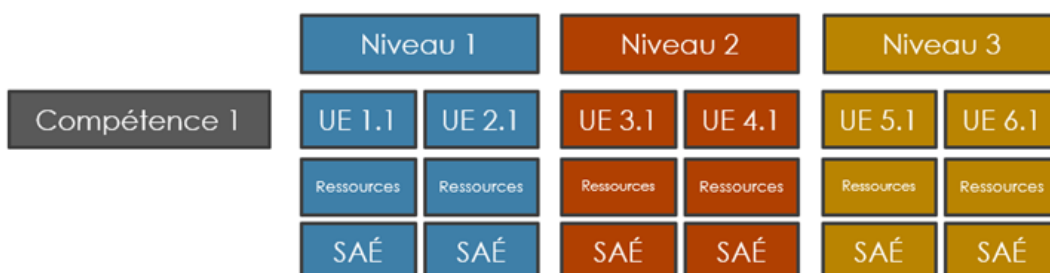
Dans un même regroupement d'UE, la compensation est intégrale, c'est-à-dire que si une UE n'est pas acquise sur un semestre (moyenne inférieure à 10), mais si la moyenne des deux UE du regroupement est supérieure ou égale à 10, alors les deux sont acquises.

## Un niveau est constitué de deux UE



Deux UE consécutives au sein d'un même niveau, et d'une même compétence forment un regroupement cohérent d'UE.

## Une UE est toujours composée de SAÉ et de Ressources



Au sein d'une UE, les SAÉ et ressources sont affectés de coefficients entre 40% et 60%. L'acquisition des UE est appréciée par un contrôle continu et régulier.





# Obtention du BUT

B.U.T. est acquis par la validation de chacune des compétences.

Une compétence est acquise lorsque tous les niveaux sont acquis.

Les compétences ne se compensent pas entre elles.

La présence à toutes les activités pédagogiques est obligatoire.

Conséquences : On ne calcule plus de moyenne au semestre, ni à l'année (plus de classement)

Redoublements : Un étudiant ne peut redoubler qu'une fois un semestre, dans la limite de 4 maximum. Le B.U.T. peut donc s'obtenir en 5 ans maximum.

Remarque : Il sera toujours possible d'obtenir un DUT après 2 ans (BUT 1 et BUT 2) => Reformuler par : A l'issue des 120 premiers ECTS l'étudiant obtient le DUT associé à sa spécialité.

**Particularité** au semestre 5 : Le passage en S5 n'est possible que si toutes les UE du Semestre 1 et 2 de la première année (BUT 1) sont validées : moyenne supérieure à 10 dans chacune des UE d'un regroupement ou moyenne des deux UE supérieure à 10 (par compensation).

# Les SAE

## **Semestre 1**

**SAE 1.01 concevoir**

**SAE 1.02 vérifier**

## **Semestre 2 :**

**SAÉ 2.1 Conception**

**SAÉ 2.2 Vérification**

## **Semestre 3**

**SAE 3.01 All intégration**

**SAE 3.01 ESE implantation**

**SAE 3.02 All vérification**

**SAE 3.02 ESE vérification**

## **Semestre 4**

**SAE 4.01 amélioration**

**SAE 4.01 ESE mise en œuvre**

## **Semestre 5**

**SAE 5.01 intégration**

**SAE 5.01 ESE mise en œuvre**

## **Semestre 6**

**SAE 6.01 intégration**

**SAE 6.01 ESE mise en œuvre**

# Les Stages

Afin de valider votre BUT, vous devrez au cours de la deuxième et de la troisième année effectuer deux stages en entreprise deux périodes de stage en 2e et 3e année aux semestres 4 et 6.

Vous avez la possibilité d'effectuer ce stage à l'étranger, pour cela il faut vous adresser au bureau des relations internationales.

Défini avant le début du stage, le sujet d'étude peut consister en l'analyse d'un aspect particulier de l'activité de l'entreprise, un travail sur un thème précis, la conception ou la réalisation d'un projet. Cette confrontation aux réalités concrètes de l'entreprise permet à l'étudiant de faire le point sur ses aptitudes et ses goûts.

Chaque étudiant est suivi pendant la durée du stage par un enseignant du département et placé, dans l'entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur. Le stage donne lieu à l'élaboration d'un rapport et à une soutenance orale dont la note contribue à l'obtention du diplôme.